EXTRAIABC ISOLATION
Société par actions simplifiée au capital de 56 730 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel, ZI Les Césardes, Seynod,, 74960 ANNECY
390 613 990 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

[...]

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 76.728,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 76.728,41 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique 65.000 euros
Soit environ 35,52 euros par action

Le solde 11.728,41 euros
En totalité au compte « autres réserves », qui sera porté de 127.671,47 euros à 139.399,88 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDE GLOBAL	MONTANT BRUT PAR ACTION
31 décembre 2023	35.000	19,13 euros
31 décembre 2022	Néant	Néant
31 décembre 2021	40 000 euros	21,86 euros

[...]

Extrait certifié conforme

A. CURTOZ

Le Président

ABC ISOLATION
Société par actions simplifiée au capital de 56 730 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel, ZI Les Césardes, Seynod,, 74960 ANNECY
390 613 990 RCS ANNECY

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifiés conforme par la Présidente

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ISOLATION**
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise : 4 rue Gustave Eiffel 74600 SEYNOD
Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 3 9 0 6 1 3 9 9 0 0 0 0 3 0 Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 160	AS	11 120	3 040	4 352
		Autres immobilisations corporelles	AT	123 131	AU	90 176	32 955	40 990
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	6 000	BI		6 000	6 000
		TOTAL (II)	BJ	**143 291**	BK	**101 296**	**41 995**	**51 341**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 414	BM		6 414	5 918
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	143 816	BY	2 978	140 838	130 683
		Autres créances (3)	BZ	112 217	CA		112 217	48 562
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			100 000
		Disponibilités	CF	354 567	CG		354 567	303 304
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	269	CI		269	1 738
		TOTAL (III)	CJ	**617 283**	CK	**2 978**	**614 306**	**590 205**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**760 574**	1A	**104 273**	**656 301**	**641 546**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 6 000 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise **SAS ABC ISOLATION** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 56 730)	DA	56 730	56 730
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 673	5 673
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	127 671	104 428
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**76 728**	**58 244**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**266 803**	**225 074**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 598	134 844
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	618	55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	267 994	176 920
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 137	54 049
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 152	50 603
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**389 498**	**416 472**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**656 301**	**641 546**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	389 498	393 877
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ISOLATION** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 655 365	FH		FI	1 655 365	1 702 357
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 655 365**	FK		FL	**1 655 365**	**1 702 357**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 000	13 018
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 338	906
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 662 703**	**1 716 282**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	540 813	540 191
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(497)	16 342
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	642 979	704 739
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 137	5 229
	Salaires et traitements *					FY	231 612	245 889
	Charges sociales (10)					FZ	114 753	127 137
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	13 652	15 483
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	2 978	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 022	855
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**1 555 450**	**1 655 864**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**107 252**	**60 418**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 688	905
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**5 688**	**905**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 272	1 283
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**1 272**	**1 283**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**4 416**	**(378)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**111 668**	**60 040**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise **SAS ABC ISOLATION** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		8 941
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		14 399
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**23 340**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135	59
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		457
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**135**	**516**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(135)**	**22 823**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	12 330	8 900
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	22 475	15 720
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 668 391**	**1 740 527**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 591 662**	**1 682 283**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**76 728**	**58 244**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		2 203
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 000	13 018
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	821	476
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	135	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu pendant l'exercice clos le 31/12/2024.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu après l'exercice clos le 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des réglements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix d'achat ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement reteneus sont les suivantes.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieur à la valeur nette vomptanle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'achat ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 1à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux…) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.